



CERCLE SCOLAIRE LE FLON - SAINT-MARTIN



BIENVENUE

SEANCE D'INFORMATION
NOUVEAU CERCLE SCOLAIRE



CERCLE SCOLAIRE LE FLON - SAINT-MARTIN



- 1- Mot de bienvenue
- 2 - Nouvelle loi scolaire: conséquences, mise en application
- 3 - Horaires / Alternances
- 4 - Effectifs / Classes / Transferts
- 5 - Camp de ski / Camp vert / Manifestations scolaires
- 6 - Transports
- 7 - Accueil extrascolaire (AES)
- 8 - Conseil des parents
- 9 - Questions



CERCLE SCOLAIRE LE FLON - SAINT-MARTIN



1- Mot de bienvenue



CERCLE SCOLAIRE LE FLON - SAINT-MARTIN



2 - Nouvelle loi scolaire: conséquences, mise en application



CERCLE SCOLAIRE LE FLON - SAINT-MARTIN



Nouvelle loi scolaire :

- Entrée en vigueur le 01.08.2016
(Délai accordé pour application de la loi : 01.08.2019)

Exigence de la loi :

- Pour rester un cercle indépendant = minimum de 8 classes (pérenne sur 5 ans)

Conséquences :

- Fusion des cercles scolaires de Le Flon et de Saint-Martin
- Transferts d'élèves et d'enseignants
- Fermetures de classes



CERCLE SCOLAIRE LE FLON - SAINT-MARTIN



Mise en application de la nouvelle loi scolaire par Convention Intercommunale signée en novembre 2018 :

- Entrée en vigueur : **1^{er} août 2019**
- Les 2 sites scolaires restent en activité
- Tenue des comptes assurée par la Commune de Le Flon
- Tenue du secrétariat assurée par la Commune de Saint-Martin
- Transferts minimum d'élèves



CERCLE SCOLAIRE LE FLON - SAINT-MARTIN



3 - Horaires / Alternances



CERCLE SCOLAIRE LE FLON - SAINT-MARTIN



Horaires :

Unique pour les 2 sites :

MATIN	08:00 – 11:40
APRES-MIDI	13:45 – 15:25



CERCLE SCOLAIRE LE FLON - SAINT-MARTIN



Alternances :

Unique pour les 2 sites : en plus du mercredi après-midi, les demi-jours de congé hebdomadaires sont les suivants :

pour les élèves de 1H :

Matin : mardi et jeudi / Après-midi : lundi, mardi et vendredi

pour les élèves de 2H :

Matin : mercredi / Après-midi : jeudi

pour les élèves de 3H :

Matin : mercredi ou jeudi, selon calendrier d'alternance

pour les élèves de 4H :

après-midi : mardi ou jeudi, selon calendrier d'alternance

L'horaire des classes est communiqué aux parents par écrit avant le début de l'année scolaire.



CERCLE SCOLAIRE LE FLON - SAINT-MARTIN



4 – Effectifs / Classes / Transferts



CERCLE SCOLAIRE LE FLON - SAINT-MARTIN



Effectifs :

Nombre de classe fixé par rapport au nombre d'élèves inscrits dans le cercle au **15 mai**.

Projection pour 2019-2020: 200 enfants en primaire

47 enfants en enfantine

LE FLON	1-2 H	28
	3-8 H	106

SAINT-MARTIN	1-2 H	19
	3-8 H	94



CERCLE SCOLAIRE LE FLON - SAINT-MARTIN



Classes :

Le Flon: 7 classes

1-2H 2 classes

3H 1
4H 0
5H 1
6H 1
7H 1
8H 1

St-Martin: 6 classes

1 classe

1
1 classe regroupée
1
1

1 classe de 7-8H



CERCLE SCOLAIRE LE FLON - SAINT-MARTIN



Transferts :

Pour l'année scolaire 2019-2020, déplacement de 12 enfants de la 3H actuelle de Le Flon vers Saint-Martin pour former une seule classe de 4H.

- ° déménagement en bloc
- ° départ d'une enseignante
- ° libération d'une classe sur Le Flon



CERCLE SCOLAIRE LE FLON - SAINT-MARTIN



5 - Camp de ski / Camp vert / Manifestations scolaires



CERCLE SCOLAIRE LE FLON - SAINT-MARTIN



Camp de ski :

1 camp de ski pour les degrés 5 à 8H de l'ensemble du cercle scolaire



CERCLE SCOLAIRE LE FLON - SAINT-MARTIN



Camp vert :

Des sorties entre 1 et 3 nuits de la 1H à la 4H pour l'ensemble du cercle scolaire



CERCLE SCOLAIRE LE FLON - SAINT-MARTIN



Manifestations scolaires :

Le bulletin d'infos vous renseignera en temps voulu pour les dates.

Marche d'automne, St-Nicolas, Noël, clôture de fin d'année...



CERCLE SCOLAIRE LE FLON - SAINT-MARTIN



6 - Transports



CERCLE SCOLAIRE LE FLON - SAINT-MARTIN



Transports pour les élèves de Saint-Martin :

- Transports effectués par les bus de Saint-Martin de **Saint-Martin/école** à **Porsel/école** (aller et retour, 2x par jour, 1x le mercredi)
- Trajet exclusivement par la route cantonale (Chesalles/Pont/Porsel)
- Durée du trajet : 8 minutes
- Tous les enfants rentrent à midi chez eux ou à l'AES ou autre accueil

Départ de St-Martin	Arrivée à Le Flon
7h45	7h55
13h30	13h40

Départ de Le Flon	Arrivée à St-Martin
11h45	11h55
15h30	15h40



CERCLE SCOLAIRE LE FLON - SAINT-MARTIN



Transports pour les élèves de Le Flon :

- Transports effectués par les bus TPF de **Porsel/école** à **Saint-Martin/école** (aller et retour, 2x par jour, 1x le mercredi)
- Trajet exclusivement par la route cantonale (Pont/ Chesalles/Saint-Martin)
- Durée du trajet : 8 minutes
- Tous les enfants rentrent à midi chez eux ou à l'AES ou autre accueil

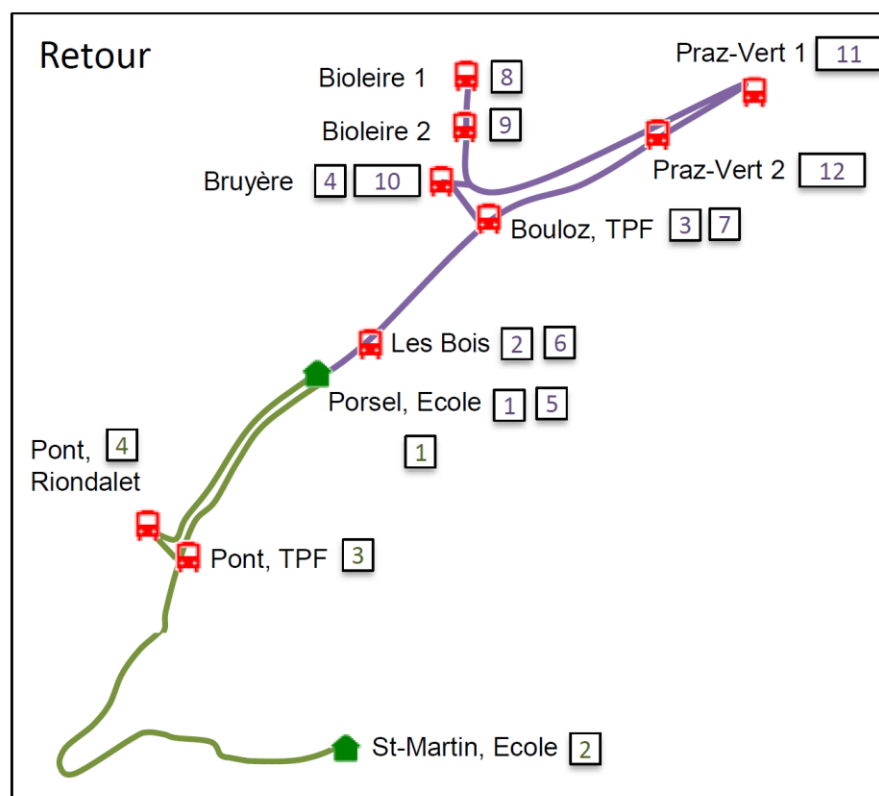
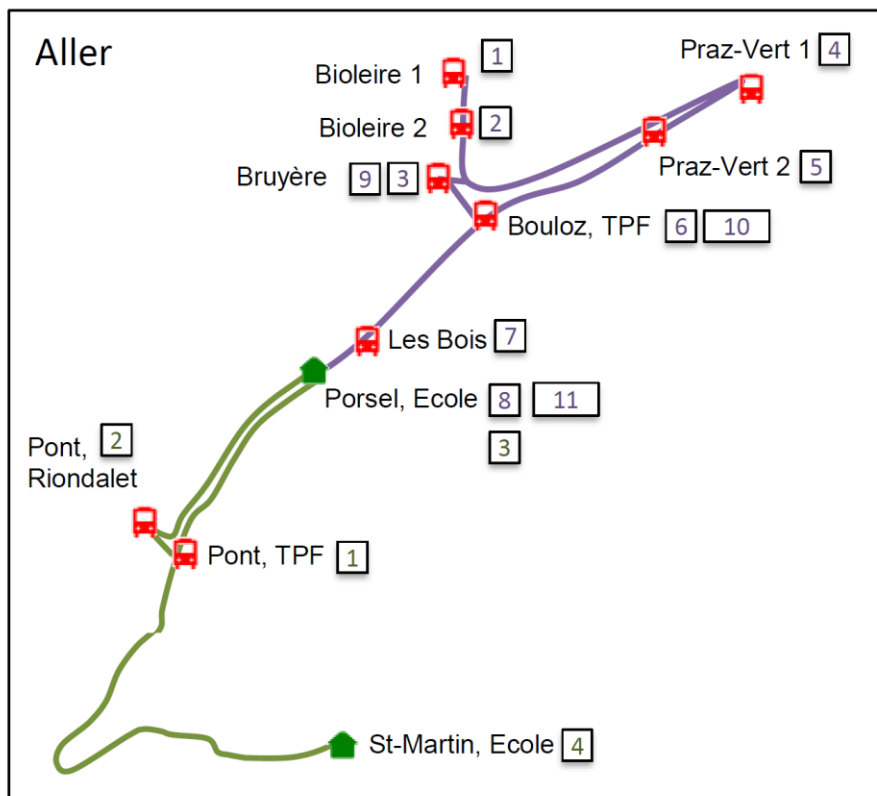
.Départ de Le Flon	.Arrivée à St-Martin
.7h43	.7h53
.13h23	.13h33
.Départ de St-Martin	.Arrivée à Le Flon
.11h44	.11h54
.15h34	.15h44



CERCLE SCOLAIRE LE FLON - SAINT-MARTIN



Itinéraires des bus du Flon



4 — Midibus — Minibus [X] Ordre des trajets



CERCLE SCOLAIRE LE FLON - SAINT-MARTIN



7 – Accueil extrascolaire (AES)



CERCLE SCOLAIRE LE FLON - SAINT-MARTIN



Accueil extrascolaire



- Pas de changement de structure pour la rentrée 08/2019
- Pas de changement au niveau des tarifs
- Les élèves fréquentent l'AES de leur commune de domicile
(Exemple : 1 élève de Le Flon scolarisé à Saint-Martin fréquente l'AES de Porsel tant le matin, qu'à midi, qu'après la fin de la journée scolaire)
- Fusion des AES, harmonisation des tarifs, des repas... :
début des discussions entre les communes et les responsables des AES
dans le courant du 2^{ème} semestre 2019



CERCLE SCOLAIRE LE FLON - SAINT-MARTIN



8 - Conseil des parents



CERCLE SCOLAIRE LE FLON - SAINT-MARTIN



Conseil des parents :

Le conseil des parents est déjà actif pour Le Flon depuis la rentrée 2018. Il fusionnera avec celui de Saint-Martin qui est en cours de création.

Il sera composé comme suit :

- 4 parents d'élèves, par commune, nommés pour une durée minimale de 3 ans par le Conseil communal
- 1 enseignant-e de chaque site scolaire (Saint-Martin / Porsel)
- 2 Conseillers-ères communaux (1 par commune), responsable des écoles
- Le ou la responsable d'établissement

Le conseil des parents est un organe consultatif.



CERCLE SCOLAIRE LE FLON - SAINT-MARTIN



Conseil des parents :

Tâches :

- Favoriser l'échange d'informations et de propositions d'activités extrascolaires entre les parents, l'établissement scolaire et la commune
- Défendre les préoccupations des parents et l'intérêt des élèves en général
- Exécuter ou organiser des actions ou des tâches extrascolaires en lien avec l'établissement scolaire en coordination avec la direction de l'école



CERCLE SCOLAIRE LE FLON - SAINT-MARTIN



9 - Questions



CERCLE SCOLAIRE LE FLON - SAINT-MARTIN



MERCI
DE VOTRE ATTENTION